

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Jacques Jeannerat*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> décembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

**Les Services industriels de Genève financent des infrastructures dans d'autres cantons sur le dos des usagers genevois ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 30 octobre dernier, la Cour des Comptes a «épingle» les Services industriels genevois qui devront du coup rétrocéder 25,7 millions aux Genevois d'ici 2012, pour cause de surfacturation induite. En 2006 déjà, les SIG avaient dû baisser leurs tarifs, pour la même raison.

Au même moment, la presse vaudoise (24 heures du 31.10.2009) nous apprend que SIG a engagé, il y a un an, Mme Isabelle Chevalley - la très médiatique députée vaudoise, présidente d'Ecologie libérale - pour démarcher les communes, notamment celles de la région de La Côte, pour les convertir au système des éoliennes. Avec la bénédiction de SIG, la lobbyiste des énergies renouvelables « a posé sur la table des propositions financières à faire pâlir les autorités locales et les agriculteurs prêts à céder leurs champs aux disciples d'Eole », toujours selon le journal 24 heures. Comme l'a déploré le porte-parole de l'électricien local, Romande Energie, SIG fait de la surenchère avec le concours de sociétés qualifiées de spéculatives, telle que la société tessinoise Reninvest.

Le 19 novembre, c'est au tour du journal fribourgeois La Liberté de titrer que : *« pour faire accepter 21 éoliennes, les SIG font un cadeau à la commune vaudoise de Bullet : « un centre sportif comme mode de rémunération »*. SIG se propose en effet de financer la construction d'un complexe dédié aux sports d'hiver en guise de mesure compensatoire pour l'implantation des 21 éoliennes prévues sur le Balcon du Jura pour la fin 2012. Quel est le coût de ce projet ? Entre 6 et 10 millions selon le syndic de Bullet. Coutumier de la surfacturation, SIG devient apparemment coutumier de ce genre de « marchandage » - la régie genevoise avait déjà offert un centre éducatif à Delémont ! - et un autre cadeau, à définir, est attendu par la commune de Grandvent, autre site convoité par SIG.

***Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat considère-t-il qu'il est acceptable pour développer l'énergie éolienne, que les SIG marchandent le soutien de communes vaudoises à coup de millions, et sait-il quel sera, au final, le coût de cette électricité pour les usagers genevois ?***